



CHARTRE DU GICAN

Le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales regroupe les entreprises françaises du naval et du maritime qui interviennent dans les cinq domaines d'activités stratégiques de la construction navale et d'infrastructure maritime civile, de la construction navale de défense de sûreté et de sécurité maritime, des énergies marines renouvelables, de la valorisation et de la protection des océans et des infrastructures côtières et portuaires.

Le GICAN et ses adhérents font le choix de contracter une charte volontaire qui les engage mutuellement.

Le GICAN s'engage à

1. respecter la réglementation française et européenne, en particulier économique et sociale, et notamment les lois anti-corruption.
2. exercer son activité dans le respect de la déontologie et de l'éthique des affaires. Il est un employeur, un acheteur et un fournisseur responsable, et fournit à ses adhérents des services socialement responsables.
3. exercer son activité de manière loyale et transparente dans un esprit de coopération de solidarité et de confiance mutuelle.
4. une stricte neutralité envers ses adhérents. Il les considère avec équité quels que soient leur taille et leur statut.
5. respecter la confidentialité des travaux et des informations, conformément aux demandes de ses adhérents, notamment dans le domaine sensible de la propriété intellectuelle.

Les adhérents s'engagent à

6. exercer leurs activités dans le respect de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique des affaires.
7. agir entre elles avec un esprit de solidarité, de collaboration et de loyauté. Elles s'engagent à participer ou à s'intéresser à la vie et aux travaux du GICAN et à œuvrer au développement de synergies et de collaborations entre les adhérents.
8. respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre des rencontres et réunions organisées par le GICAN. Les réunions organisées par le GICAN font généralement l'objet d'une convocation et d'un ordre du jour. Elles donnent lieu à la signature d'une feuille de présence et à un compte-rendu adressé à l'ensemble des participants.